

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 161

8 septembre 2006

Sommaire

**MODALITES DES EPREUVES DES EXAMENS DE FIN D'ETUDES
SECONDAIRES TECHNIQUES**

- Règlement grand-ducal du 25 août 2006 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique dans la division administrative et commerciale, la division des professions de santé et des professions sociales et la division technique générale de l'enseignement secondaire technique..... page 2944**
- Règlement grand-ducal du 25 août 2006 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, agricole, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique 2954**
- Règlement grand-ducal du 30 août 2006 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études de l'infirmier en pédiatrie, de l'infirmier psychiatrique, de l'assistant technique médical de chirurgie, de l'infirmier en anesthésie et réanimation et de la sage-femme 2971**
-

Règlement grand-ducal du 25 août 2006 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique dans la division administrative et commerciale, la division des professions de santé et des professions sociales et la division technique générale de l'enseignement secondaire technique.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;

Vu la loi du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et d'infirmières et réglementant la collaboration entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Santé;

Vu la loi du 10 août 2005 portant création d'un lycée technique pour professions éducatives et sociales;

Vu l'article 2 (1) de la loi modifiée du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'État et considérant qu'il y a urgence;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, et après délibération du Gouvernement en conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Pour l'examen de fin d'études du régime technique dans la division administrative et commerciale, la division des professions de santé et des professions sociales et la division technique générale

- les branches donnant lieu à une note finale et/ou une épreuve d'examen, appelées ci-après «branches d'examen»;
- les coefficients des branches d'examen et les coefficients des branches pris en compte pour le calcul de la moyenne générale annuelle;
- les épreuves orales à l'examen;
- les branches fondamentales;
- le nombre des dispenses et le groupe de branches parmi lesquelles le candidat choisit celles pour lesquelles il est dispensé de l'épreuve à l'examen

sont fixés et arrêtés conformément aux tableaux annexés qui font partie intégrante du présent règlement.

Art. 2. Le présent règlement est applicable à partir de l'année scolaire 2006/2007. Il abroge toutes les dispositions qui lui sont contraires.

Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

*La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,*
Mady Delvaux-Stehres

Château de Berg, le 25 août 2006.
Henri

Division administrative et commerciale

Section gestion

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Comptabilité	4	X	X	1			
Economie de gestion	4	X	X	1			
Economie politique	4	X	X	3/4	1/4		
Informatique	3		X	1			
Mathématiques	3		X	1			
Français ²⁾	4	X	X	3/4	1/4		
Allemand ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Anglais ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Connaissance du monde contemporain	3		X	1			X
Education physique et sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense:
nombre de dispenses: **2**

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) au choix du candidat: une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense
- 4) la branche d'Education physique et sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division administrative et commerciale
Section communication et organisation

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Communication professionnelle et relations humaines	4	X	X	1			
Economie de gestion	4	X	X	1			
Economie politique	4	X	X	3/4	1/4		
Organisation et gestion d'activités	3		X	1			
Comptabilité	3		X	1			X
Technologie de l'information et de la communication	3		X	1			
Français ²⁾	4	X	X	3/4	1/4		
Allemand ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Anglais ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Connaissance du monde contemporain	3		X	1			X
Education physique et sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses: **3**

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) au choix du candidat: une des épreuves de langues comporte une partie orale
- 3) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense
- 4) la branche d'Education physique et sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division technique générale

Section technique générale

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Mathématiques	4	X	X	1			
Chimie	4		X	1			
Physique	4		X	1			
Électrotechnique	3		X	1			X
Informatique	3		X	1			X
Mécanique	3		X	1			X
Technologie	3		X	3/4	1/4		
Anglais ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Allemand ou Français ^{2) 3)}	3		X				
Connaissance du monde contemporain	2		X	1			X
Éducation physique et sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses: **3**

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) au choix du candidat: une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense
- 4) la branche d'Éducation physique et sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division technique générale

Section informatique

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Mathématiques	4	X	X	1			
Programmation	4	X	X	1			
Téléinformatique et réseaux	3		X	1			X
Base de données	3		X	3/4	1/4		
Sciences naturelles et technologie	3		X	1			X
Anglais ^{2) 3)}	4		X	3/4	1/4		X
Allemand ou Français ^{2) 3)}	3		X				
Connaissance du monde contemporain	2		X	1			X
Éducation physique et sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses: **1**

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) au choix du candidat: une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense
- 4) la branche d'Éducation physique et sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division des professions de santé et des professions sociales

Section de la formation de l'infirmier / infirmière

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Concept de soins et problèmes infirmiers	4	X	X	3/4	1/4		
Sciences médicales	3	X	X	1			
Communication	4	X					
Démarche de soins	4	X					
Techniques de soins	4	X					
Communication professionnelle	2		X	1			X
Connaissance du monde professionnel	2						
Sciences humaines et sociales	2		X	1			X
Allemand ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Anglais ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Français ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Education physique et sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses: **1**

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) selon le choix du candidat: deux des trois langues
- 3) au choix du candidat: une des épreuves de langues comporte une partie orale
- 4) les épreuves de langues auront lieu en classe de 13^e
- 5) la branche d'Éducation physique et sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division des professions de santé et des professions sociales
Section de la formation de l'assistant technique médical de laboratoire

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Chimie médicale	4	X	X	1			
Enseignement technique professionnel	4	X	X			1	
Hématologie	4	X	X	1			
Microbiologie	4	X	X	3/4	1/4		
Anatomo-Pathologie	3		X	1			X
Connaissance du monde professionnel	2		X	1			X
Sciences humaines et sociales	2		X	1			X
Allemand ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Anglais ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Français ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Education physique et sportive ⁵⁾	1						

- C:** coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale
Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen
D: branche à dispense
 nombre de dispenses: **2**

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) selon le choix du candidat: deux des trois langues
- 3) au choix du candidat: une des épreuves de langues comporte une partie orale
- 4) les épreuves de langues auront lieu en classe de 13^e
- 5) la branche d'Éducation physique et sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division des professions de santé et des professions sociales
Section de la formation de l'assistant technique médical de radiologie

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Connaissances professionnelles	4	X	X	3/4	1/4		
Imagerie médicale	4	X	X	3/4	1/4		
Enseignement technique professionnel	4	X	X			1	
Connaissance du monde professionnel	2		X	1			X
Sciences humaines et sociales	2		X	1			X
Allemand ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Anglais ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Français ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Education physique et sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses: **1**

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) selon le choix du candidat: deux des trois langues
- 3) au choix du candidat: une des épreuves de langues comporte une partie orale
- 4) les épreuves de langues auront lieu en classe de 13^e
- 5) la branche d'Éducation physique et sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division des professions de santé et des professions sociales
Section de la formation de l'éducateur / éducatrice

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Pratique professionnelle	4	X					
Pédagogie sociale	4	X	X	3/4	1/4		
Pédagogie spéciale	4	X	X	1			
Psychologie	4	X	X	1			
Psychopédagogie	3		X	1			X
Législation et déontologie	3		X	1			X
Connaissance du monde contemporain	3		X	1			X
Gérontologie	2		X	1			X
Education à la santé et à l'environnement	2		X	1			X
Allemand ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Anglais ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Français ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Education physique et sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses: **3**

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) selon le choix du candidat: deux des trois langues
- 3) au choix du candidat: une des épreuves de langues comporte une partie orale
- 4) les épreuves de langues auront lieu en classe de 13^e
- 5) la branche d'Éducation physique et sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division des professions de santé et des professions sociales

Section de l'éducateur / éducatrice

Ancien régime

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Formation professionnelle socio-éducative	4	X	X	3/4	1/4		
Pédagogie sociale	4	X	X	1			
Pédagogie spéciale	4	X	X	1			
Méthodes et techniques éducatives	3		X	1			X
Pédagogie des médias	3		X	1			X
Psychologie sociale	3		X	1			X
Gérontologie sociale	2		X	1			X
Maladies infantiles et juvéniles	2		X	1			X
Psychologie de l'éducation	2		X	1			X
Responsabilité professionnelle	2		X	1			X
Connaissance du monde contemporain	2		X	1			X

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses: **4**

nombre minimum de dispenses: **2**

Remarques:

1) pondération entre les différents types d'épreuves

Règlement grand-ducal du 25 août 2006 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, agricole, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;

Vu l'article 2 (1) de la loi modifiée du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'État et considérant qu'il y a urgence;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Pour l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique

- les branches donnant lieu à une note finale et/ou une épreuve d'examen, appelées ci-après «branches d'examen»;
- les coefficients des branches d'examen et les coefficients des branches pris en compte pour le calcul de la moyenne générale annuelle;
- les épreuves orales à l'examen;
- les branches fondamentales;
- le nombre des dispenses et le groupe de branches parmi lesquelles le candidat choisit celles pour lesquelles il est dispensé de l'épreuve à l'examen

sont fixés et arrêtés conformément aux tableaux annexés qui font partie intégrante du présent règlement.

Art. 2. Le présent règlement est applicable à partir de l'année scolaire 2006/2007. Il abroge toutes les dispositions qui lui sont contraires.

Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

*La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,*
Mady Delvaux-Stehres

Château de Berg, le 25 août 2006.
Henri

Division administrative et commerciale

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Communication professionnelle	4	X	X	3/4	1/4		
Comptabilité et gestion	4	X	X	1			
Économie politique	3		X	1			X
Initiation à l'entreprise	2						
Allemand ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Anglais ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Français ²⁾	3		X	3/4	1/4		
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses: **1**

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) au choix du candidat: une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense
- 4) la branche d'Éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division agricole

Section agricole

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Agronomie	4	X	X	2/3		1/3	
Zootéchnie	4	X	X	2/3		1/3	
Économie rurale	4	X	X	1			
Actualités agricoles	3		X	1			X
Projet	3		X	2/3	1/3		
Chimie	2		X	1			X
Physique	2		X	1			X
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}		3/4		1/4			
Anglais ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre de dispenses: 4

Remarques:

1) Pondération entre les différents types d'épreuves

2) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense; au choix du candidat: une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale

3) selon le choix du candidat: Allemand ou Français

4) la branche d'Éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division agricole

Section environnement naturel

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Étude de l'environnement forestier	4	X	X	1			
Étude de l'environnement naturel	4	X	X	1			
Économie et Législation forestière	3		X	1			
Projet	3		X	2/3	1/3		
Chimie	2		X	1			X
Mécanique	2		X	1/2		1/2	
Physique	2		X	1			X
Travaux pratiques forêt et environnement	4	X	X			1	
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}				3/4	1/4		
Anglais ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses: 4

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense; au choix du candidat: une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) selon le choix du candidat: Allemand ou Français
- 4) la branche d'Éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division agricole

Section horticole

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Cultures spéciales ²⁾	4	X	X	1			
Economie horticole	2	X	X	1			
Projet	3		X	2/3	1/3		
Horticulture appliquée ²⁾	4	X	X			1	
Connaissance des plantes	2	X	X			1	
Biotechnologie ³⁾	4		X	1			X
Phytopathologie ³⁾							
Chimie	2		X	1			X
Physique	2		X	1			X
Allemand ^{4) 5)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{4) 5)}					3/4	1/4	
Anglais ⁴⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématique appliquée	2		X	1			X
Education civique et sociale	2		X	1			X
Education sportive ⁶⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre de dispenses: 4

Remarques:

1) pondération entre les différents types d'épreuves

2) Floristique – Plantes et ornements, Maraîchage, Pépinière et paysage – pondération (2 : 1 : 2)

3) branches regroupées sous un même coefficient – pondération (1: 2)

4) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense; au choix du candidat: une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale

5) selon le choix du candidat: Allemand ou Français

6) la branche d'Education sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division artistique
Section design graphique

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Design graphique	4	X	X			1	
Dessin d'observation	4	X	X			1	
Histoire de l'art	4	X	X	3/4	1/4		
Infographie	4	X	X			1	
Film et audiovisuel / Photographie ²⁾	3		X			1	X
Projet	3						
Allemand ^{3) 4)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{3) 4)}				3/4	1/4		
Anglais ³⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques appliquées	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses: **2**

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) selon le choix du candidat: Film et audiovisuel ou Photographie
- 3) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense; au choix du candidat: une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 4) selon le choix du candidat: Allemand ou Français
- 5) la branche d'Éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division artistique
Section expression plastique

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Dessin d'observation	4	X	X			1	
Histoire de l'art	4	X	X	3/4	1/4		
Peinture	4	X	X			1	
Volumes - Espace	4	X	X			1	
Film et audiovisuel / Photographie ²⁾	3		X			1	X
Projet	3						
Techniques d'impression	3		X			1	X
Infographie	2		X			1	
Allemand ^{3) 4)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{3) 4)}				3/4	1/4		
Anglais ³⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques appliquées	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre de dispenses: 4

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) selon le choix du candidat: Film et audiovisuel ou Photographie
- 3) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense au choix du candidat: une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 4) selon le choix du candidat: Allemand ou Français
- 5) la branche d'Éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division chimique

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Chimie organique	4	X	X	3/4	1/4		
Travaux pratiques chimie	4	X	X			1	
Chimie minérale	3	X	X	1			
Chimie physique	3	X	X	1			X
Physique	4		X	1			X
Biotechnologie	2		X	1			
Informatique	2		X	1			
Méthodes d'analyses physico-chimiques	2		X	1			X
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}				3/4	1/4		
Anglais ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématique	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses: 4

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense; au choix du candidat: une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) selon le choix du candidat: Allemand ou Français
- 4) la branche d'Éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division électrotechnique
Section communication

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Techniques audio-video	3	X	X	1			
Télécommunications	3	X	X	1			
Informatique	3		X	1			X
Microélectronique	3		X	3/4	1/4		
Systèmes d'alerte	2		X	1			X
Transmissions	2		X	1			X
Atelier électronique	4	X	X			1	
Projet	4			*	*	*	
Français ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Anglais ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ³⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre de dispenses: 4

Remarques:

1) pondération entre les différents types d'épreuves

2) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense; au choix du candidat: une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale

3) la branche d'Éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division électrotechnique

Section énergie

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Asservissements	4	X	X	1			
Techniques d'entraînement	4	X	X	3/4	1/4		
Projet	4			*	*	*	
Machines électriques	3		X	1			X
Électrotechnique	2		X	1			X
Électronique digitale	3		X	1			X
Atelier électronique	4	X	X			1	
Français ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Anglais ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ³⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses: 3

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense; au choix du candidat: une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) la branche d'Éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division génie civil

Section bâtiment

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Éléments de construction	4	X	X	1			
Projet	4	X	X	1/3	2/3		
Éléments d'architecture	3	X	X	1			
Topographie	3		X	1/2		1/2	X
Atelier béton et liants	2		X	2/3	1/3		X
Chimie appliquée	2		X	1			X
Travaux pratiques matières plastiques ⁴⁾	2						
Urbanisme et infrastructure	2		X	1			
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}				3/4	1/4		
Anglais ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
 nombre de dispenses: 4

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense; au choix du candidat: une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) selon le choix du candidat: Allemand ou Français
- 4) les branches d'Éducation sportive et travaux pratiques matières plastiques sont prises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division génie civil

Section constructions civiles

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Projet	4	X	X	1/3	2/3		
Statique appliquée	4	X	X	1			
Topographie	3	X	X	1/2		1/2	
Atelier béton et liants	3		X	2/3	1/3		X
Chimie appliquée	2		X	1			X
Sécurité et organisation des chantiers	2		X	1			X
Travaux pratiques matières plastiques ⁴⁾	2						
Urbanisme et infrastructure	2		X	1			
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}				3/4	1/4		
Anglais ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses: **4**

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense; au choix du candidat: une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) selon le choix du candidat: Allemand ou Français
- 4) les branches d'Éducation sportive et travaux pratiques matières plastiques sont prises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division hôtelière et touristique

Section hôtelière

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Comptabilité et gestion	3	X	X	1			
Techniques de gestion	3	X	X	1			
Technologie de réception	3	X	X	3/4	1/4		
Organisation hôtelière ⁵⁾	1						
Informatique ⁵⁾	3						
Boissons - Oenologie	2		X	1			X
Anglais ²⁾	3		X	3/4	1/4		X
Allemand ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}		3/4		1/4			
Italien ^{2) 4)}	3		X	3/4	1/4		X
Espagnol ^{2) 4)}		3/4		1/4			
Mathématiques appliquées	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses: 2

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) une langue peut faire l'objet d'une dispense; au choix du candidat: deux des épreuves de langues figurant à l'examen comportent une partie orale
- 3) selon le choix du candidat: Allemand ou Français
- 4) selon le choix du candidat: Italien ou Espagnol
- 5) les branches d'Éducation sportive, d'Organisation hôtelière et d'Informatique sont prises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division hôtelière et touristique

Section touristique

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Histoire et Géographie	3	X	X	1			
Techniques de gestion	3	X	X	1			
Technologie touristique	3	X	X	3/4	1/4		
Informatique ⁵⁾	3						
Comptabilité et gestion	2		X	1			X
Anglais ²⁾	3		X	3/4	1/4		X
Allemand ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}		3/4		1/4			
Italien ^{2) 4)}	3		X	3/4	1/4		X
Espagnol ^{2) 4)}		3/4		1/4			
Mathématiques appliquées	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses: **2**

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) une langue peut faire l'objet d'une dispense;
au choix du candidat: deux des épreuves de langues figurant à l'examen comportent une partie orale
- 3) selon le choix du candidat: Allemand ou Français
- 4) selon le choix du candidat: Italien ou Espagnol
- 5) les branches d'Éducation sportive et d'Informatique sont prises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division informatique

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Architecture des ordinateurs	4	X	X	1			
Informatique générale	4	X	X	1			
Téléinformatique et réseaux	4	X	X	3/4	1/4		
Informatique appliquée	4		X	1			X
Projet	3						
Systèmes d'exploitation	2		X	1			X
Informatique industrielle ²⁾	2		X	1			X
Techniques multimedia ²⁾				1			
Anglais ³⁾	2		X	3/4	1/4		X
Français ³⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses: 3

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) selon le choix du candidat: Informatique industrielle ou Techniques multimedia
- 3) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense;
au choix du candidat: une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 4) la branche d'Éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division mécanique

Section mécanique d'automobiles

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Systèmes d'allumage et de préchauffage	4	X	X	1/2		1/2	
Systèmes de carburation et d'échappement	4	X	X	1/2		1/2	
Châssis et carrosserie	3	X	X	1/2		1/2	X
Épreuve intégrée ²⁾	4		X	1/2		1/2	
Équipement de confort et de sécurité	3		X	1/2		1/2	X
Projet	3						
Transmissions	3		X	1/2		1/2	X
Communication et service après-vente	2		X		1		
Allemand ^{3) 4)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{3) 4)}				3/4	1/4		
Anglais ³⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses: **4**

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) fait uniquement l'objet d'une épreuve d'examen
- 3) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense;
au choix du candidat: une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 4) selon le choix du candidat: Allemand ou Français
- 5) la branche d'Éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division mécanique
Section mécanique générale

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Asservissements	4	X	X	3/4		1/4	
Calcul et mécanique	4	X	X	3/4	1/4		
Communication technique	3	X	X	1			X
Technologie	3	X	X	1			X
Projet	3						
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}					3/4	1/4	
Anglais ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématique	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale
Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen
D: branche à dispense
nombre de dispenses: **1**

Remarques:

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense; au choix du candidat: une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) selon le choix du candidat: Allemand ou Français
- 4) la branche d'Éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Règlement grand-ducal du 30 août 2006 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études de l'infirmier en pédiatrie, de l'infirmier psychiatrique, de l'assistant technique médical de chirurgie, de l'infirmier en anesthésie et réanimation et de la sage-femme.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;

Vu la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé;

Vu la loi du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et d'infirmières et réglementant la collaboration entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Santé;

Vu l'article 2 (1) de la loi modifiée du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'État et considérant qu'il y a urgence;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et après délibération du Gouvernement en conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Pour l'examen de fin d'études de l'infirmier en pédiatrie, de l'infirmier psychiatrique, de l'assistant technique médical de chirurgie, de l'infirmier en anesthésie et réanimation et de la sage-femme

- les coefficients des branches, des branches combinées et des épreuves;
- les branches qui figurent à l'examen ainsi que la nature des épreuves;
- la pondération des épreuves écrites, orales ou pratiques;
- les branches qui peuvent faire l'objet d'une dispense conformément aux dispositions du paragraphe ci-dessous, ainsi que le nombre maximal et le nombre minimal de branches à dispense

sont fixés et arrêtés conformément aux tableaux annexés qui font partie intégrante du présent règlement.

Art. 2. Le présent règlement est applicable à partir de l'année scolaire 2006/2007. Il abroge toutes les dispositions qui lui sont contraires.

Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

*La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,*
Mady Delvaux-Stehres

Château de Berg, le 30 août 2006.
Henri

Division des professions de santé et des professions sociales

Spécialisation : Infirmier en pédiatrie

Branche	C	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾		
			Écrit	Oral	Prat.
Connaissances professionnelles en soins aux enfants	4	X	¾	¼	
Puériculture	4	X	¾	¼	
Pédiatrie	3	X	1		
Psychologie et neuropsychiatrie	3	X	1		
Notions de base	3	X	1		
Enseignement clinique en soins de base	4	X			1
Enseignement clinique en techniques des soins	4	X			1
Enseignement clinique en démarche et communication	4	X			1

C: coefficient attribué à la branche

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

Remarques:

1) pondération entre les différents types d'épreuves

Division des professions de santé et des professions sociales

Spécialisation: infirmier psychiatrique

Branche	C	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
			Écrit	Oral	Prat.	
Soins psychiatriques	4	X	½	½		
Pathologies psychiatriques	4	X	½	½		
Psychologie clinique	3	X	½	½		
Psychologie générale	2	X	½	½		
Thérapeutiques psychiatriques	2	X	½	½		
Connaissance du monde professionnel	2	X	1			X
Enseignement clinique en soins psychiatriques	4	X			1	
Enseignement clinique en santé mentale	4	X			1	
Éducation sportive ²⁾	1					

C: coefficient attribué à la branche

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses: **1**

Remarques:

1) pondération entre les différents types d'épreuves

2) la branche Éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division des professions de santé et des professions sociales

Spécialisation: assistant technique médical de chirurgie

Branche	C	Ex	Nature del'épreuve ¹⁾		
			Écrit	Oral	Prat.
Connaissances professionnelles en instrumentation	4	X	$\frac{3}{4}$	$\frac{1}{4}$	
Hygiène et stérilisation	4	X	$\frac{3}{4}$	$\frac{1}{4}$	
Techniques opératoires	3	X	1		
Anatomie et pathologie externe	3	X	1		
Notions de base	3	X	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$	
Enseignement clinique de circulant	4	X			1
Enseignement clinique en instrumentation	4	X			1

C: coefficient attribué à la branche

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

Remarques:

1) pondération entre les différents types d'épreuves

Division des professions de santé et des professions sociales
Spécialisation: Infirmier en anesthésie et réanimation

Branche	C	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾		
			Écrit	Oral	Prat.
Connaissances professionnelles en anesthésie	4	X	1		
Connaissances professionnelles en réanimation	4	X	1		
Connaissances professionnelles en urgence	4	X	1		
Biologie humaine et pharmacologie	4	X	1		
Enseignement clinique en anesthésie	4	X			1
Enseignement clinique en réanimation	4	X			1

C: coefficient attribué à la branche

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

Remarques:

1) pondération entre les différents types d'épreuves

Division des professions de santé et des professions sociales

Spécialisation: Sage-femme

Branche	C	Ex	Nature de l'épreuve 1)		
			Écrit	Oral	Prat.
Connaissances professionnelles en obstétrique	4	X	½	½	
Obstétrique	4	X	½	½	
Pédiatrie	4	X	1		
Gynécologie	3	X	1		
Notions de base	2	X	1		
Enseignement clinique en pré- et per-partum	4	X			1
Enseignement clinique en post-partum	4	X			1

C: coefficient attribué à la branche

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

Remarques:

1) pondération entre les différents types d'épreuves